



POLITIQUE Evaluation



POLITIQUE D'ÉVALUATION

Dans le cadre du PEI



INTRO

2

Le génie de notre politique d'évaluation consiste à harmoniser , une sorte d'amalgame fluide et intelligent, deux systèmes d'évaluations très distincts – la méthode d'évaluation du système Tunisien et celle de l'IB.

Notre politique d'évaluation au sein du Programme d'Éducation Intermédiaire (PEI) est notre « Roadmap » qui devra être explicite et claire afin de répondre aux questions et aux attentes de la communauté scolaire (élèves, enseignants, parents, directions, personnel non enseignant, etc.), ainsi qu'aux enjeux de l'évaluation dite caractérisée requise par l'IB.

Principes d'évaluation 1 :

Dans le cadre des exigences du PEI :

Faisant partie intégrante de l'enseignement et de l'apprentissage, l'évaluation dans le cadre du PEI exige des enseignants qu'ils évaluent les objectifs spécifiques prescrits pour chaque groupe de matières à l'aide des critères d'évaluation établis pour chacun de ces groupes, et ce, à chaque année du programme. En effet, afin de permettre aux élèves d'atteindre les niveaux les plus élevés, les enseignants du PEI doivent élaborer des tâches rigoureuses faisant appel à une panoplie de stratégies d'évaluation et prendre des décisions par rapport aux accomplissements des élèves. Pour cela, ils font appel à leur jugement professionnel guidé par des critères imposés qui sont publiés et connus des élèves et qui garantissent la transparence du système d'évaluation.

* Voir le guide du programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique, p90.

INTRO (SUITE)

Afin d'évaluer toute une série de tâches différentes, qui représentent de véritables accomplissements relevant de la compréhension, les enseignants utilisent des descripteurs leur permettant d'identifier le niveau des élèves par rapport à des critères d'évaluation établis. Ainsi, dans le cadre de l'évaluation interne du PEI (propre à l'établissement), ils doivent choisir le niveau qui correspond le mieux au travail de l'élève (approche dite de meilleur ajustement). Pour ce faire, ils travaillent en équipe afin de définir des normes communes qui leur permettent d'évaluer chaque accomplissement dans sa globalité. Cette démarche d'évaluation «cratérisée» incarne une philosophie en matière d'évaluation qui n'est ni normative (où les élèves sont comparés les uns aux autres avec des attentes ordonnées et figées) ni conditionnée (où les élèves doivent maîtriser tous les aspects d'un critère à un niveau inférieur avant de pouvoir prétendre satisfaire ce critère au niveau suivant).

L'évaluation au sein du PEI vise à :

- soutenir et encourager l'apprentissage des élèves en fournissant un retour d'information sur le processus d'apprentissage ;
- orienter, renforcer et améliorer le processus d'enseignement ;
- fournir aux élèves des occasions de montrer qu'ils sont capables de transposer leurs compétences d'une discipline à une autre, par exemple dans le cadre de l'évaluation du projet personnel et des unités interdisciplinaires ;
- promouvoir des attitudes positives à l'égard de l'apprentissage ;
- encourager les élèves à acquérir une compréhension approfondie du contenu notionnel en les aidant à effectuer des recherches dans des contextes réels ;
- promouvoir le développement des compétences de pensée critique et créative ;
- refléter la sensibilité internationale du programme en offrant la possibilité d'utiliser différents contextes culturels et linguistiques pour mettre en place les évaluations ;
- soutenir la nature globale du programme en intégrant dans son modèle des principes qui tiennent compte du développement de l'élève dans sa globalité.

3

Les apprenants doivent être capables de mobiliser leurs connaissances et leurs compétences afin de les adapter et de les appliquer à de nouveaux contextes et dans le cadre de nouvelles questions. Ils doivent comprendre les attentes, les normes et les applications concrètes de l'évaluation. Les enseignants peuvent les leur présenter tôt dans leur apprentissage, et les amener de manière naturelle, tant en classe que dans les activités, à les réaliser à la maison.

Ayant pour but de soutenir et de favoriser l'apprentissage des élèves, le PEI privilégie les processus d'évaluation qui font intervenir le recueil et l'analyse d'informations sur l'accomplissement des élèves et fournissent un retour d'information utile à ces derniers.

L'évaluation dans le cadre du PEI joue un rôle essentiel dans le développement des compétences spécifiques aux approches de l'apprentissage, en particulier des compétences qui sont étroitement liées aux objectifs spécifiques des groupes de matières.

INTRO (SUITE 1)

L'approche utilisée par le PEI pour l'évaluation des élèves reconnaît non seulement l'importance de l'évaluation des résultats de l'apprentissage, mais aussi du processus de ce même apprentissage.

N'ayant pas uniquement lieu au terme d'une période d'apprentissage (à la fin d'une unité du PEI, par exemple), l'évaluation interne au sein du PEI fait appel à des tâches, des stratégies et des outils d'évaluation qui sont conçus, développés et utilisés par des enseignants qui travaillent avec les élèves au sein de leur établissement.

Les enseignants sont bien placés pour évaluer le travail de leurs élèves du PEI. Ce modèle d'évaluation soutient leur jugement professionnel lorsqu'ils déterminent les niveaux atteints par chacun des élèves. C'est dans cette perspective que l'évaluation dans le cadre du PEI encourage les enseignants à assurer le suivi du développement de la compréhension et des capacités des élèves tout au long du programme.

L'évaluation formative

L'évaluation formative vise à améliorer l'apprentissage en détectant les difficultés et les lacunes de l'apprenant (diagnostic) afin de lui venir en aide (remédiation), comme elle s'attache à fournir un retour d'information pour soutenir l'apprentissage. Les commentaires sur les réalisations de l'apprenant constituent un élément important de l'évaluation formative menée par l'enseignant tout au long du cours.

4

L'évaluation par les pairs (évaluation mutuelle entre groupes d'élèves) et l'auto-évaluation peuvent constituer des éléments importants dans les plans d'une évaluation formative efficace qui permet aux enseignants de recueillir, d'analyser, d'interpréter et d'utiliser un éventail de preuves pour améliorer l'apprentissage des élèves et les aider à s'épanouir pleinement. C'est pourquoi toutes les formes d'évaluation formative peuvent être planifiées dès le début d'une unité, tout en sachant qu'elles seront susceptibles d'être modifiées au cours de l'unité en fonction des étapes d'apprentissage successives qui seront déterminées par l'enseignant et ses élèves.

INTRO (SUITE 2)

L'évaluation sommative

Elle se concentre sur une mesure de ce que l'apprenant peut faire, afin de montrer la réussite d'un cursus d'apprentissage. Elle repose sur 4 quatre critères d'évaluation : A, B, C et D qui sont étroitement liés au groupe de matières et à l'année/phase d'apprentissage.

Conçues pour apporter des preuves permettant d'évaluer l'accomplissement des élèves à l'aide des critères d'évaluation prescrits et spécifiques aux groupes de matières, les évaluations sommatives sont un élément commun à toutes les unités du PEI.

Par conséquent, les évaluations internes sommatives et formatives sont étroitement liées l'une à l'autre et les enseignants doivent s'appuyer sur leurs connaissances des attentes et des pratiques de l'IB en matière d'évaluation afin d'aider les élèves à s'améliorer en leur fournissant un retour d'information cohérent, utile et significatif.

Évaluer les élèves alors qu'ils développent leur compréhension disciplinaire et interdisciplinaire permet aux enseignants d'orienter le processus d'apprentissage en fonction de leurs besoins.

En résumé, lorsque les enseignants conçoivent des unités de travail du PEI, ils doivent veiller à ce que les évaluations :

- fassent partie intégrante du processus d'apprentissage ;
- correspondent aux objectifs spécifiques des groupes de matières ;
- recueillent des informations qui s'inscrivent dans différentes perspectives en utilisant un éventail de tâches adaptées aux besoins de la matière et à la nature des connaissances, compétences et compréhensions qui font l'objet de l'évaluation ;
 - soient adaptées au groupe d'âge concerné et reflètent le développement des élèves au sein de la matière ;
 - apportent des preuves de la compréhension des élèves par le biais de véritables accomplissements relevant de la compréhension (et non simplement le rappel de connaissances factuelles).

PLANIFICATION ET EXIGENCES DE L'ÉVALUATION

Tous les enseignants du PEI sont dans l'obligation de planifier et de produire des unités de travail (1) qui sont évaluées durant toutes les années du programme, dans tous les groupes de matières : acquisition de langues, langue et littérature, individus et société, sciences, mathématiques, arts et éducation physique et à la santé. Le design est, quant à lui, évalué de la première à la troisième année du programme selon l'option de flexibilité de l'IB.

À cela s'ajoute un groupe de matières interdisciplinaires qui est, lui aussi, évalué à toutes les années du PEI. Les plans d'unités sont à la fois révisés chaque année dans le but d'actualiser les pratiques et partagés aux nouveaux enseignants du programme.

Les enseignants doivent concevoir minimalement une seule unité de travail et d'évaluation et aligner les contenus pédagogiques avec chacun des critères de leur matière. Ces mêmes critères doivent être évalués minimalement deux fois chacun au cours de l'année en incluant tous leurs aspects.

Progression de l'évaluation (2)

Les établissements sont tenus de rendre compte régulièrement des progrès réalisés par les élèves pour atteindre les objectifs spécifiques du PEI en utilisant les critères d'évaluation prescrits pour les groupes de matières (3), lesquels représentent l'utilisation des connaissances, des compréhensions et des compétences qui doivent impérativement être enseignées. Ils englobent, par la suite, les dimensions factuelles, conceptuelles, procédurales et métacognitives de la connaissance.

Les critères d'évaluation définis pour les 1^{ère}, 3^{ème} et 5^{ème} années du programme sont énoncés dans les guides pédagogiques du PEI et doivent obligatoirement être utilisés.

1 Voir annexe 3 : Plan de l'unité de travail

2 Le Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique, p.90.

3 Voir année 4 : Les huit groupes de matières et leurs critères d'évaluation (objectifs).

NORMALISATION INTERNE DE L'ÉVALUATION

a- Normalisation Groupe de matières et niveau final

Les établissements sont tenus de rendre compte régulièrement des progrès réalisés par les élèves pour atteindre les objectifs spécifiques du PEI en utilisant les critères d'évaluation prescrits pour les groupes de matières 3 lesquels représentent l'utilisation des connaissances, des compréhensions et des compétences qui doivent impérativement être enseignées. Ils englobent, par la suite, les dimensions factuelles, conceptuelles, procédurales et métacognitives de la connaissance.

Les critères d'évaluation définis pour les 1ère, 3ème et 5ème années du programme sont énoncés dans les guides pédagogiques du PEI et doivent obligatoirement être utilisés.

Lorsque deux ou plusieurs enseignants sont impliqués dans l'enseignement d'un même groupe de matières, une pondération des notes doit avoir lieu dans le cadre du processus de normalisation avant l'attribution du niveau final.

Groupe								
Evaluation 1				Evaluation 2				
Critères	Matière 1	Matière 2	Matière 3	Note Pondérée	Matière 1	Matière 2	Matière 3	Note Pondérée
A				La note la plus élevée				La note la plus élevée
B				La note la plus élevée				La note la plus élevée
C				La note la plus élevée				La note la plus élevée
D				La note la plus élevée				La note la plus élevée

Groupe								
Evaluation 1				Evaluation 2				
Critères	Matière 1	Matière 2	Matière 3	Note Pondérée	Matière 1	Matière 2	Matière 3	Note Pondéré
A	3	4	3	4	4	5	6	6
B	4	3	5	5	6	7	6	7
C	5	6	4	6	7	5	4	7
D	2	4	3	4	6	5	4	6

NORMALISATION INTERNE DE L'ÉVALUATION (SUITE)

b - Groupe d'apprentissage interdisciplinaire

Le Programme d'éducation intermédiaire (PEI) du Baccalauréat International (IB) impose aux écoles du monde de l'IB d'organiser au moins une unité interdisciplinaire planifiée de manière collaborative pour les élèves dans le cadre de chaque année du PEI.

Ces unités réunissent les connaissances de deux disciplines différentes de manière inédite et créative. Parallèlement, pour engager les élèves dans cette unité et faciliter un apprentissage interdisciplinaire plus vaste, les enseignants doivent se livrer à une planification et à une réflexion collaboratives afin de faciliter l'apprentissage interdisciplinaire, dans le but de consolider les compétences transversales et de conduire à un apprentissage disciplinaire plus approfondi.

c - Service en tant qu'action

Le service en tant qu'action est une composante fondamentale du Programme d'éducation intermédiaire (PEI) du Baccalauréat International (IB).

Il cherche à former des membres altruistes de la communauté qui travaillent à l'amélioration de la vie des autres et de leur environnement c'est pourquoi on demande aux élèves de s'impliquer dans la vie de la communauté locale en menant des projets dans le cadre du service en tant qu'action et leur fournit des occasions d'explorer, de concevoir, de mettre en œuvre et de mener une réflexion sur les efforts qu'ils déploient pour avoir une incidence positive sur leur environnement local.

Grâce à leurs expériences de service en tant qu'action, les élèves découvrent l'importance de participer à la vie de la communauté et acquièrent une meilleure compréhension des problèmes rencontrés par leur entourage immédiat.

d - Projet personnel

L'évaluation des projets personnels fait également l'objet d'une normalisation interne. Dans le cadre de ce processus, leurs superviseurs doivent se concerter afin de s'assurer qu'ils comprennent et appliquent les critères et les niveaux de la même façon. Ainsi, ils seront en mesure d'augmenter la fiabilité de leurs jugements car une normalisation effectuée tout au long de l'année scolaire favorise la cohérence et permet d'aboutir à une compréhension commune de l'accomplissement des élèves par rapport aux objectifs spécifiques du PEI.

TRANSMISSION DES RÉSULTATS

L'établissement communique, à chaque année du programme, les résultats des élèves dans les différents groupes de matières par le biais d'un bulletin PEI 1, transmis à la fin de l'année, au début du mois de juin. Cette pratique fournit aux élèves et à leurs parents des informations sur l'investissement de l'élève par rapport aux objectifs spécifiques de chaque groupe de matières.

En ce qui concerne le projet personnel, qui démarre à la fin de la quatrième année, un échantillonnage est envoyé à l'IB à la suite de la normalisation interne et les résultats officiels sont transmis, en deux sessions, l'une à la fin de l'année en cours et l'autre au début de l'année scolaire suivante, conformément au calendrier des examens électroniques de l'IB, et cela par le biais d'une attestation de l'IB et d'un relevé de notes.

PASSAGE AU NIVEAU SUPÉRIEUR

À la suite de l'étude du dossier de l'élève, il y aura un passage au niveau supérieur si :

- L'élève est en réussite dans les groupes de matières (minimalement 4/7)10.
- L'élève a complété les heures requises pour son service en tant qu'action (projet communautaire) soit 10 heures en 1ère année et en 2e année, et 15 heures en 3e année.
- L'élève a complété son journal de bord des projets communautaires et personnels, de la 1ère à la 5e année du PEI
- L'élève a démontré de bonnes attitudes (travail et comportement). En raison de trois fois dans l'année, une analyse de bulletin est effectuée par la direction pédagogique ainsi qu'une étude du comportement et du travail fait en classe.

Certains élèves se retrouveront ainsi en admission conditionnelle et seront rencontrés par la direction. Des moyens seront mis en place pour leur permettre d'améliorer la situation s'ils souhaitent continuer leur cheminement au sein du PEI. Également, à la mi-année, tous les enseignants devront envoyer, à la direction, un rapport de tous leurs résultats des unités de travail complétées.

De plus, lors de la 5ème année du programme, tous les élèves doivent compléter le projet personnel à défaut de se voir retirés du programme en cours d'année.

CRITÈRES DE RÉUSSITE EN CINQUIÈME ANNÉE

Comment les élèves réussissent-ils en cinquième année du PEI ?

L'apprenant est dans l'obligation de :

- réussir dans les groupes de matières avec (minimalement 3/7)10 pour les 7 groupes de matières suivants : langues et littérature, individus et société, sciences, mathématiques, apprentissage interdisciplinaire, acquisition de la langue et éducation physique et à la santé, art ou design.
- réussir le Projet personnel du PEI
- être inscrit au programme pendant, au minimum, la dernière année du PEI ;
- satisfaire aux exigences du service en tant qu'action (projet communautaire), conformément à la demande de l'établissement ;
- obtenir un total minimal de 24 points. A noter que le nombre total maximal de points pour la réussite de la 5e année du PEI est de 56, soit une note finale allant de 3 à 7 pour chaque évaluation.

Si l'élève effectue plus d'une évaluation pour chaque groupe de matières requis ou choisi, la note la plus élevée sera retenue pour le total de points nécessaire pour assurer la réussite.

Attestation du PEI (IB)

Comment les élèves obtiennent-ils le certificat du PEI ?

10

L'apprenant est dans l'obligation de :

- passer des évaluations électroniques pour les 5 groupes de matières : langues et littérature, individus et société, sciences, mathématiques, apprentissage interdisciplinaire.
- rendre des portfolios électroniques pour les groupes de matières suivants :
 - Acquisition de la langue
 - Education physique et à la santé, art ou design
 - Projet personnel du PEI
- être inscrit au programme pendant, au minimum, la dernière année du PEI ;
- satisfaire aux exigences du service en tant qu'action (projet communautaire), conformément à la demande de l'établissement ;
- obtenir un total minimal de 28 points. A noter que le nombre total maximal de points pour le certificat du PEI est de 56, soit une note finale allant de 3 à 7 pour chaque évaluation électronique.

Si l'élève effectue plus d'une évaluation électronique pour chaque groupe de matières requis ou choisi, la note la plus élevée sera retenue pour le total de points nécessaire pour l'obtention du certificat.

CRITÈRES DE RÉUSSITE EN CINQUIÈME ANNÉE (SUITE)

Diplôme d'études secondaires IB des écoles Idéales

Afin d'obtenir un (DIPLOME D'ÉTUDES SECONDAIRES IB DES ÉCOLES IDÉALES), il faut :

- Être admissible à l'attestation de l'IB au terme du PEI ;
- Réussir les cours suivants :
 1. Langue maternelle(Arabe) en 5ème année et les contenus d'enrichissement demandés par L'IDÉALE.
 2. Langue Française en 5ème année (un minimum de 100 heures) ; avec l'acquisition du certificat international de l'institut Français (DELF JUNIOR B2).
 3. Langue Anglaise en 5ème année(un minimum de 75 heures) ; avec l'acquisition du certificat international de l'examen oral et écrit de l'Université de Cambridge (FCE : First Certificat of English B2) ou l'acquisition du certificat international de l'examen en ligne du British Council (04 Skills : Aptis C1)
 4. Mathématiques : Les cours de mathématiques (généraux ou approfondis) de 5ème année.
 5. Sciences : Les cours des sciences informatiques ou économiques ou physiques ou encore de la vie et de la Terre de la 5ème année(pour les classes scientifiques).
 6. Histoire et Géographie : Les cours d'histoire et de géographie de 5ème année (pour les classes littéraires).
 7. être inscrit au programme pendant, au minimum, la dernière année du PEI.

Politique d'encadrement d'évaluation interne

- Les enseignants sont tenus de rendre des comptes au coordonnateur sous forme de divers rapports (planification verticale, planification des évaluations critériées, unités de travail, etc.) et ce, à chaque année scolaire.
- Les enseignants doivent communiquer les résultats des tâches d'évaluation aux parents par le biais du bulletin PEI et ce, à la fin de chaque année scolaire.
- La signature des parents est recommandée. L'enseignant garde les copies de ses travaux d'unités corrigés dans ses dossiers ou les remet au coordonnateur pour qu'il les classe dans les portfolios des élèves.
- Les enseignants doivent transformer les résultats des évaluations critériées de l'IB en notes sur 20 pour combler les exigences nationales Tunisiennes 8. L'inverse n'est toutefois pas permis.
- Tous les enseignants participent à la correction des journaux de bord des élèves (de la 1ère à la 4e année du programme).

PROCESSUS DE RÉVISION DE LA POLITIQUE

La présente politique sera révisée à chaque année par l'équipe de coordination et de direction du programme d'éducation intermédiaire.

Des modifications seront apportées au besoin et les mises à jour seront partagées à toute la communauté scolaire par le biais du site web de l'établissement ainsi que du journal de bord de l'élève.

À tous les cinq ans, durant le processus d'évaluation de l'IB, cette politique sera révisée et modifiée au besoin par l'ensemble de l'équipe école. Elle sera par la suite présentée aux instances décisionnelles (CPE et CE) pour information.

BIBLIOGRAPHIE

ORGANISATION DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL, Le programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique.

DANS LE CADRE DES EXIGENCES NATIONALES TUNISIENNES DU PROGRAMME

La politique d'évaluation selon le programme d'éducation Tunisien consiste à évaluer les connaissances et la compréhension de l'élève tout en appliquant le contrôle continu.

Le programme national exige une évaluation trimestrielle et une évaluation annuelle pour les concours nationaux à la fin du cycle primaire, préparatoire et secondaire.

Pendant le trimestre, les élèves sont tenus d'accomplir des examens de contrôle continu, écrits et oraux (coefficient 01) et à la fin du trimestre, ils auront à passer un examen de synthèse (coefficient 02) pour chaque matière étudiée.

La direction de l'école et les enseignants sont appelés à délivrer aux parents un bulletin de notes trimestriel mentionnant les notes des examens, les moyennes des matières ainsi que la moyenne générale.

Les bulletins de notes doivent obligatoirement contenir les remarques des enseignants et des conseils des classes.

Un bulletin de note annuel 1 est délivré à la fin de chaque année scolaire contenant les moyennes des trois trimestres ainsi que la moyenne annuelle 9.

Toutes les notes des examens ainsi que les moyennes doivent respecter un barème de notation sur 20 points.

Passage au niveau supérieur

À la suite de l'étude du dossier de l'élève, le conseil de classe décide de sa réussite vers le niveau suivant selon les critères suivants et conformément à la réglementation du Ministère de l'Éducation Nationale Tunisien :

- Moins de 8.99/20 comme moyenne annuelle, l'élève est appelé à refaire l'année scolaire.
- Entre 9.00 et 9.99/20 comme moyenne annuelle et un bon dossier disciplinaire, l'élève peut être repêché avec les conditions suivantes :
 - Avoir une moyenne arithmétique minimale de 9.5/20 dans deux matières de base du programme ou de la section.
- L'élève réussit automatiquement l'année avec une moyenne annuelle de 10/20.

DANS LE CADRE DE LA COMBINAISON ENTRE LES EXIGENCES NATIONALES TUNISIENNES ET CELLES DU PEI

La direction pédagogique de l'établissement a opté et après une longue période d'étude et de réflexion et ceci pour les cinq années du PEI, pour la combinaison de l'évaluation des différentes matières enseignées dans nos établissements entre les exigences nationales Tunisiennes et celles du PEI et ce conformément au tableau suivant :

Les systèmes d'évaluation par Matière et par groupe de matières						
Groupe des matières	Programme TUN	7EME	8EME	9EME	1ERE	2EME
	Matières / Programme IB	1ERE	2EME	3EME	4EME	5EME
Langues et littérature	Français	Eval IB	Eval IB	Eval IB	Eval IB	Eval IB
	Anglais	Eval TUN	Eval TUN	Eval TUN	Eval TUN	Eval TUN
	Arabe	Eval IB	Eval IB	Eval IB	Eval IB	Eval IB
Acquisition de langue	Français	Eval TUN	Eval TUN	Eval TUN	Eval TUN	Eval TUN
	Anglais	Eval IB	Eval IB	Eval IB	Eval IB	Eval IB
	Arabe	Eval TUN	Eval TUN	Eval TUN	Eval TUN	Eval TUN
Mathématiques	Maths Général					Eval IB /Eval TUN
	Maths Approfondis	Eval IB /Eval TUN	Eval IB /Eval TUN	Eval IB /Eval TUN	Eval IB /Eval TUN	Eval IB /Eval TUN
Individus et Sociétés	Histoire	Eval IB	Eval IB	Eval IB	Eval IB	Eval IB
	Géographie	Eval IB	Eval IB	Eval IB	Eval IB	Eval IB
	Education Religieuse	Eval TUN	Eval TUN	Eval TUN	Eval IB	Eval IB
	Education Civique	Eval TUN	Eval TUN	Eval TUN	Eval IB	Eval IB
Sciences	Physique	Eval IB	Eval IB	Eval IB	Eval IB	Eval IB
	SVT	Eval IB	Eval IB	Eval TUN	Eval IB	Eval TUN
	Economie Gestion					Eval TUN
Arts	Art Plastique	Eval TUN	Eval TUN	Eval TUN	Eval IB	Eval IB
	Théâtre	Eval IB	Eval IB	Eval IB	Eval IB	Eval IB
	Audiovisuel	Eval IB	Eval IB	Eval IB	Eval IB	Eval IB
Design	Informatique	Eval IB	Eval IB	Eval IB	Eval IB	Eval IB
	Technologie	Eval IB	Eval IB	Eval IB	Eval IB	Eval IB
Education physique et à la santé	Education Physique	Eval IB	Eval IB	Eval IB	Eval IB	Eval IB
	Matière Interdisciplinaire	Eval IB	Eval IB	Eval IB	Eval IB	Eval IB
	Projet Communautaire	Eval IB	Eval IB	Eval IB	Eval IB	Eval IB
	Projet Personnel					Eval IB

Eval IB : Évaluation selon les exigences IB.

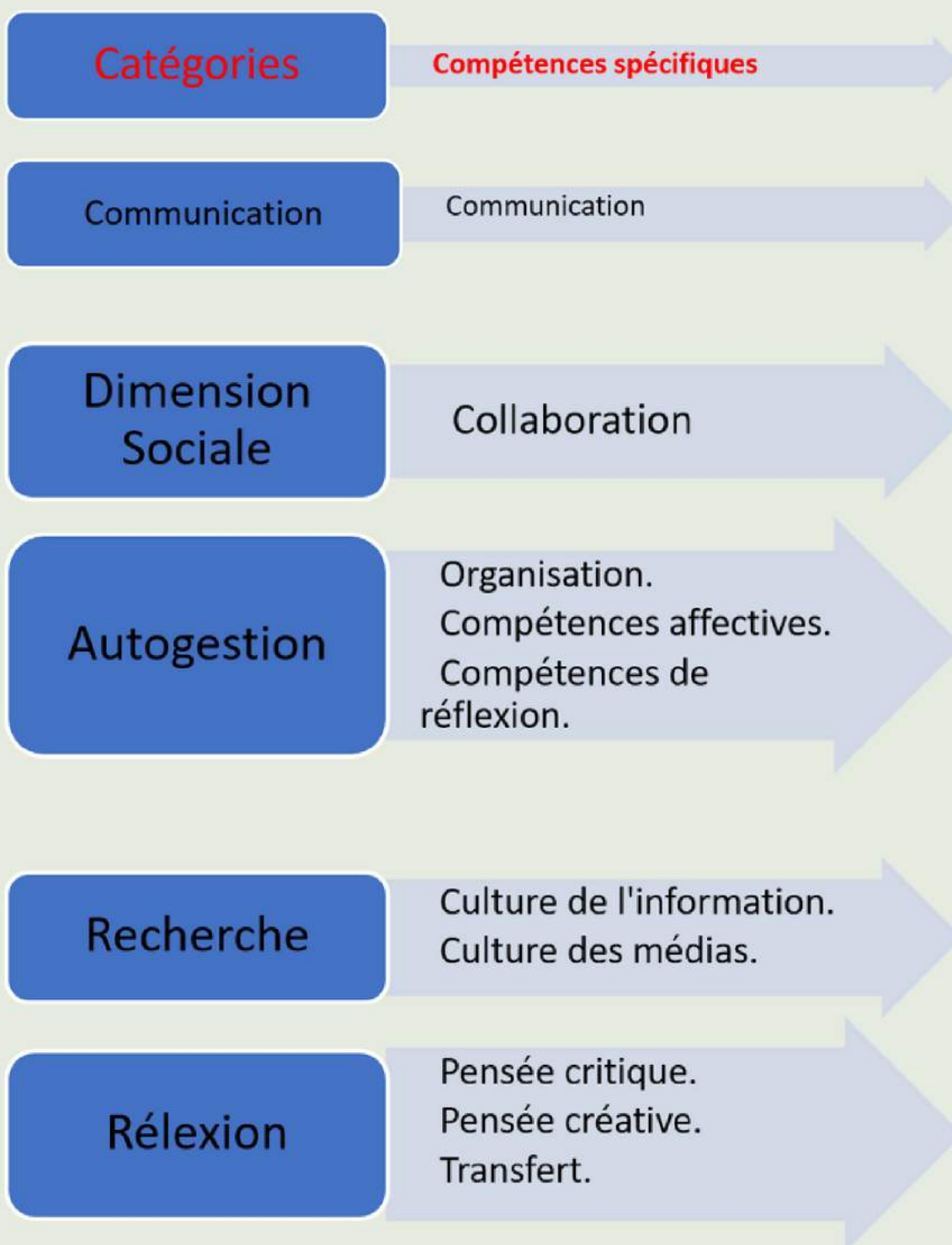
Eval TUN : Évaluation selon les exigences Nationales Tunisiennes.

Eval IB /Eval TUN : Évaluation combinée entre les exigences Nationales et celles de l'IB.

ANNEXES

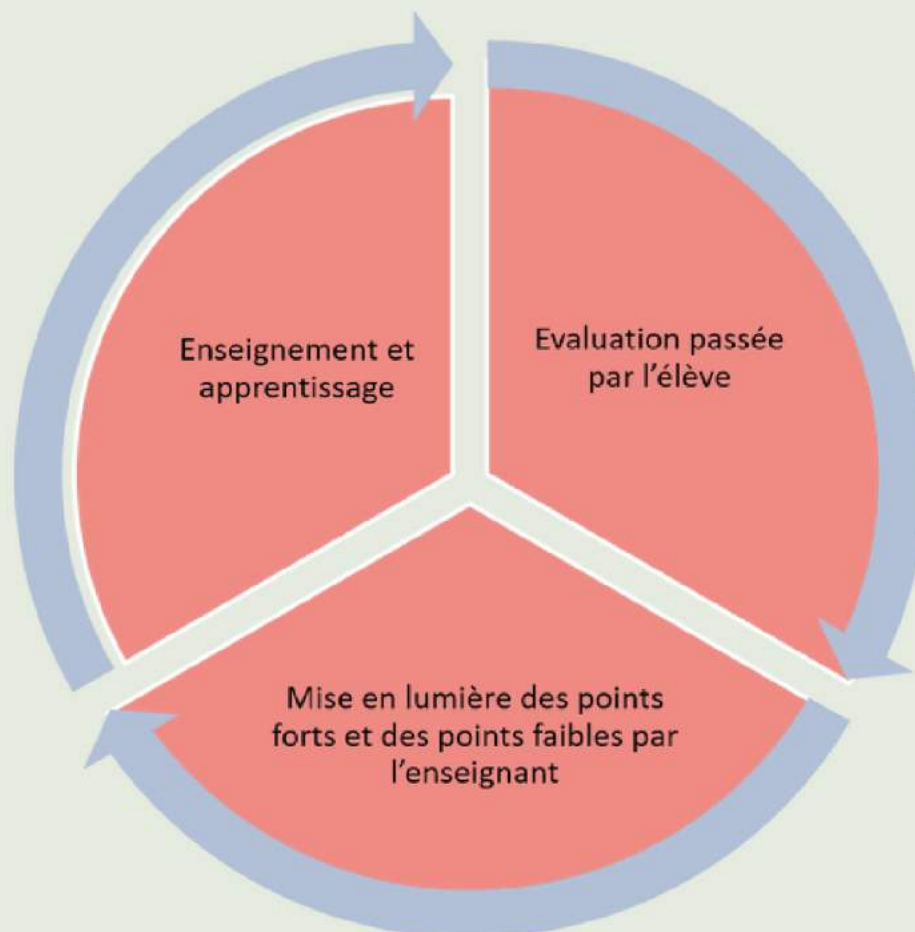


ANNEXE 1 : COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES AUX APPROCHES DE L'APPRENTISSAGE



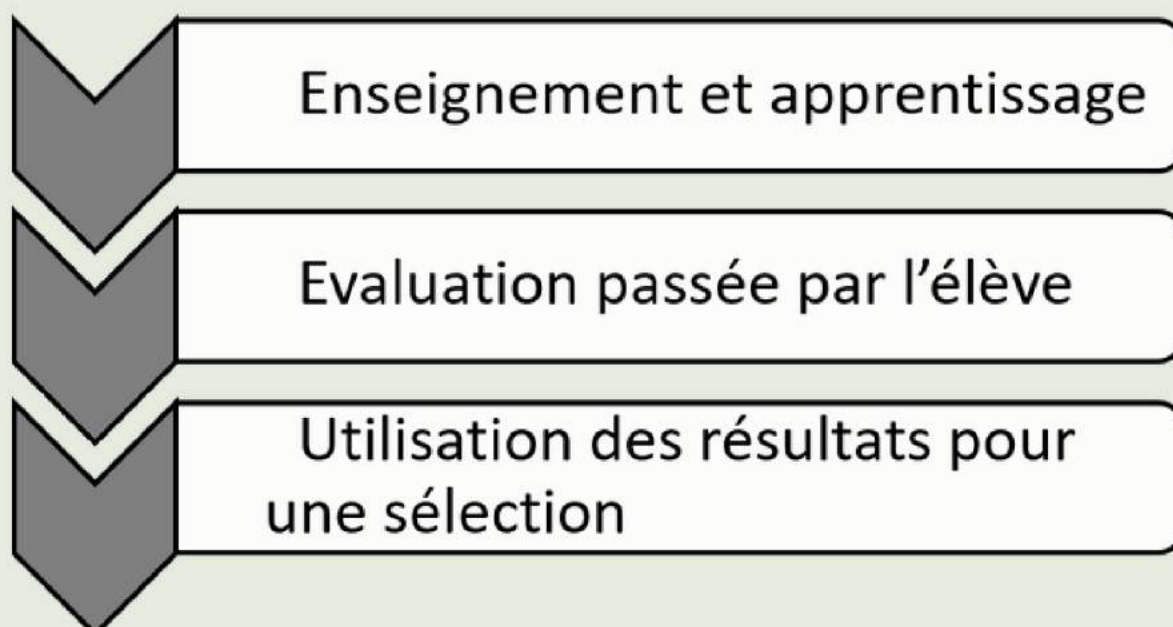
ANNEXE 2 : ÉVALUATION FORMATIVE ET SOMMATIVE DANS LE CADRE DE L'IB

ÉVALUATION FORMATIVE



17

ÉVALUATION SOMMATIVE



ANNEXE 3 : PLAN DE L'UNITÉ DE TRAVAIL DU PEI

Enseignant(s)		Groupe de matières et discipline	
Titre de l'Unité		Année du PEI	Durée de l'Unité (heures)

Concept clés	Concept(s) connexe(s)	Contexte mondial
Énoncé de recherche		
Factuelle(s) :		
Conceptuelle(s) :		
Invitant au débat :		
Questions de recherche		
Objectifs spécifiques	Évaluation Sommative	
	Résumé de la ou des tâches d'évaluation sommative et des critères d'évaluation correspondants :	Relation entre la ou les tâches d'évaluation sommative et l'énoncé de recherche :
Approches de l'apprentissage		

ACTION : ENSEIGNEMENT ET APPRENTISSAGE PAR LE BIAIS DE LA RECHERCHE

Contenu	Processus d'apprentissage
	Activités d'apprentissage et stratégies d'enseignement
	Évaluation formative
	Différenciation
Ressources	

ANNEXE 3 (SUITE) : PLAN DE L'UNITÉ DE TRAVAIL DU PEI

RÉFLEXION : EXAMEN DE LA PLANIFICATION, DU PROCESSUS ET DE L'IMPACT DE LA RECHERCHE

Avant l'enseignement de l'unité	Pendant l'enseignement de l'unité	Suite à l'enseignement de l'unité

ANNEXE 4 : LES HUIT GROUPES DE MATIÈRES ET LEURS CRITÈRES D'ÉVALUATION (OBJECTIFS)

Les critères d'évaluation du PEI dans l'ensemble des groupes de matières ainsi que pour les unités interdisciplinaires et le projet personnel de cinquième année peuvent être résumés comme suit :

	Critère A	Critère B	Critère C	Critère D
Langue et littérature	Analyse	Organisation	Production de texte	Utilisation de la langue
Acquisition de langues	Compréhension de texte oral et visuel	Compréhension de texte écrit et visuel	Communication	Utilisation de la langue
Individus et sociétés	Connaissances et compréhension	Recherche	Communication	Pensée critique
Sciences	Connaissances et compréhension	Recherche et élaboration	Traitement et évaluation	Réflexion sur les répercussions de la science
Mathématiques	Connaissances et compréhension	Recherche de modèles	Communication	Application des mathématiques dans des contextes de la vie réelle
Arts	Connaissances et compréhension	Développement des compétences	Pensée créative	Réaction
Éducation physique et à la santé	Connaissances et compréhension	Planification de la performance	Application et exécution	Réflexion et amélioration de la performance
Design	Recherche et analyse	Développement des idées	Création de la solution	Évaluation
Projets du PEI	Investigation	Planification	Action	Réflexion
Interdisciplinaire	Base disciplinaire	Synthèse	Communication	Réflexion

ANNEXE 5 : MODÈLE DE BULLETIN PEI



Programme d'éducation intermédiaire (PEI)

Evaluation détaillée

Année scolaire :



Nom et prénom de l'élève :		Collège l'ideale, Nabeul - Tunisie	
Date de naissance :	Date d'impression : 19/02/2021	8011, BOULEVARD DE L'ENVIRONNEMENT	
Classe :	Groupe :	Fiche :	Téléphone : (216) 72 365 955
Age au 30 Septembre :		Direction : KARIM TRABELSI	
Parent de l'élève :		Code d'organisme : 818924	
Légende des résultats			
Niveau atteint	Description		
0	N'atteint aucun des niveaux de réussite		
1-2	Limite		
3-4	Convenable		
5-6	Considérable		
7-8	Excellent		

	Evaluation 1 Niveau atteint	Evaluation 2 Niveau atteint
Français (Langue et littérature)		
Enseignant(e) :		
A : Analyse		
B : Organisation		
C : Production de texte		
D : Utilisation de la langue		
Anglais (Acquisition de langues)		
Enseignant(e) :		
A : Compréhension de texte oral et visuel		
B : Compréhension de texte écrit et visuel		
C : Communication		
D : Utilisation de la langue		
Mathématiques approfondies (Mathématique)		
Enseignant(e) :		
A : Connaissances et compréhension		
B : Recherche de modèle		
C : Communication		
D : Application des mathématiques dans les contextes de la vie réelle		
Sciences physiques (Sciences)		
Enseignant(e) :		
A : Connaissances et compréhension		
B : Recherche et élaboration		
C : Traitement et évaluation		
D : Réflexion sur les répercussions de la science		
Géographie (Individus et sociétés)		
Enseignant(e) :		
A : Connaissances et compréhension		
B : Recherche		
C : Communication		
D : Pensée critique		
Histoire (Individus et sociétés)		
Enseignant(e) :		
A : Connaissances et compréhension		
B : Recherche		
C : Communication		
D : Pensée critique		

ANNEXE 5 : MODÈLE DE BULLETIN PEI (SUITE)

Fiche :

Elève :

Arts plastiques (Arts)	Evaluation 1	Evaluation 2
Enseignant(e) :	Niveau atteint	Niveau atteint
A : Connaissances et compréhension		
B : Développement des compétences		
C : Pensée créative		
D : Réaction		
Art musicale (Arts)	Evaluation 1	Evaluation 2
Enseignant(e) :	Niveau atteint	Niveau atteint
A : Connaissances et compréhension		
B : Développement des compétences		
C : Pensée créative		
D : Réaction		
Education physique et à la santé	Evaluation 1	Evaluation 2
Enseignant(e) :	Niveau atteint	Niveau atteint
A : Connaissances et compréhension		
B : Planification de la performance		
C : Application et exécution		
D : Réflexion et amélioration de la performance		
Interdisciplinaire	Evaluation 1	Evaluation 2
Enseignant(e) :	Niveau atteint	Niveau atteint
A : Base disciplinaire		
B : Synthèse		
C : Communication		
D : Réflexion		
Technologie (Design)	Evaluation 1	Evaluation 2
Enseignant(e) :	Niveau atteint	Niveau atteint
A : Recherche et analyse		
B : Développement des idées		
C : Création de la solution		
D : Evaluation		
Informatique (Design)	Evaluation 1	Evaluation 2
Enseignant(e) :	Niveau atteint	Niveau atteint
A : Recherche et analyse		
B : Développement des idées		
C : Création de la solution		
D : Evaluation		

Les disciplines appartenant au même groupe de matières peuvent se regrouper pour évaluer l'atteinte de chacun des objectifs spécifiques au moins deux fois par année.

Exemple : Pour la 5e année du PEI en science, l'évaluation selon les critères A,B,C,D peut être effectuée une fois en physique et une fois en chimie etc...

La réussite du projet personnel et la réalisation du service communautaire sont deux objectifs essentiels

Légende de notation pour l'évaluation des critères

0

L'élève n'atteint aucun des niveaux de réussite.

1 à 2

L'élève atteint un niveau limité pour ce critère.

3 à 4

L'élève atteint un niveau convenable pour ce critère.

5 à 6

L'élève atteint un niveau considérable pour ce critère.

7 à 8

L'élève atteint un excellent niveau pour ce critère.

ANNEXE 6 : TABLEAU DE CONVERSION DES CRITÈRES IB EN NOTES SUR 20

Critère 1		Critère 2		Critère 3		Critère 4	
8	20	8	20	8	20	8	20
0	0	0	0	0	0	0	0
1	1 - 4,99	1	1 - 4,99	1	1 - 4,99	1	1 - 4,99
2	5 - 8,99	2	5 - 8,99	2	5 - 8,99	2	5 - 8,99
3	9 - 10,99	3	9 - 10,99	3	9 - 10,99	3	9 - 10,99
4	11 - 12,99	4	11 - 12,99	4	11 - 12,99	4	11 - 12,99
5	13 - 14,99	5	13 - 14,99	5	13 - 14,99	5	13 - 14,99
6	15 - 16,99	6	15 - 16,99	6	15 - 16,99	6	15 - 16,99
7	17 - 18,99	7	17 - 18,99	7	17 - 18,99	7	17 - 18,99
8	19 - 20	8	19 - 20	8	19 - 20	8	19 - 20

ANNEXE 7 : EXEMPLE DE BULLETIN DE NOTES DU SYSTÈME ÉDUCATIF TUNISIEN

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION

COMMISSARIAT REGIONAL DE L'ÉDUCATION DE NABEUL

L'IDÉALE LYCEE SECONDAIRE PRIVE DE NABEUL - 919824

BULLETIN DE NOTE

1ER TRIMESTRE/2EME TRIMESTRE/ANNUEL



NOM ET PRENOM:	
CLASSE:	
DATE DE NAISSANCE:	
NOMBRE D'ÉLÈVES:	
RANG:	
CODE D'INSCRIPTION:	

MATIERES	COEFFICIENT	DRAL	TP	TEST ECRIT	DV C1	DV C2	DV SYNTH	MOY TR	RANG	TOTAL	REMARQUES ET SIGNATURES DES ENSEIGNANTS
REDACTION											
LANGUES											
ORAL											
ARABE	3							/20			
Français	2,5							/20			
ANGLAIS	1,5							/20			
HISTOIRE	1,5							/20			
GEOGRAPHIE	1,5							/20			
PENSEE RELIGIEUSE	1							/20			
EDUCATION CIVIQUE	1							/20			
MATHEMATIQUES	3							/20			
SCIENCES PHYSIQUES	2,5							/20			
SCIENCES DE LA VIE ET DE TERRE	1,5							/20			
TECHNOLOGIE	1							/20			
INFORMATIQUE	1,5							/20			
EDUCATION PHYSIQUE	1							/20			
TOTAL	22,5										

24

RESULTAT		DISCIPLINE					PESENCE	
PERIODE	MOYENNE	RANG	RETEÑUE	AVERTISSEMENT	RENVOL	CONSEIL	ABSCENCE	RETARD
TRIMESTRE 1	/20							
TRIMESTRE 2	/20							
TRIMESTRE 3	/20							
ANNUEL	/20							
DECISION DU CONSEIL DE CLASSE					REMARQUE ET SIGNATURE DU DIRECTEUR			

